



Résumé de la Parasha

La parashat ékev débute par le rappel de la responsabilité de nos actes. Le respect de la torah et de ses mitsvot sera la garantie pour le peuple hébreu d'être préservé des souffrances et de recevoir la bénédiction. À ce titre, Moshé souligne l'importance de ne pas craindre les autres nations en rappelant les miracles extraordinaires qu'ont vécu les hébreux depuis leur sortie d'Égypte. La parasha se poursuit en énumérant divers remarques sur les fautes que le peuple a commis dans le désert, avec en particulier la faute du veau d'or qui a conduit Moshé à détruire les premières tables de la loi. La parasha se conclue par le second passage du chéma ainsi que la promesse de vaincre tous nos opposants si nous respectons la torah par amour envers Dieu.

Dvar Torah

Dans le chapitre 8 de Dévarim la torah dit :

ט/ ארץ, אשר לא במספנת תאכל-בה לחם--לא-תחסר כל, בה; ארץ אשר אבניה ברזל, ומהרריה תחצב נחשת:

9/ *Un pays où tu ne mangeras pas ton pain avec pauvreté, où tu ne manqueras de rien; les pierres y sont du fer, et de ses montagnes tu extrairas du cuivre.*

י/ ואכלת, ושבעת--וברכת את-יהוה אלהיך, על-הארץ הטבה אשר נתן-לך :

10/ *Tu mangeras, tu t'en rassasieras et tu béniras alors Hachem ton Dieu, pour la bonne terre qu'Il t'a donné!*

Le second verset que nous avons cité correspond à l'injonction de réciter le birkat hamazone lorsque nous avons mangé à satiété. De toutes les bénédictions que nous récitons dans la journée, seule celle du birkat hamazone est une requête de la torah. Toutes les autres ont été instituées par nos sages, car il n'est pas respectueux de profiter des bienfaits de ce monde sans en remercier Hakadoch Baroukh Hou. Cette mitsvah dans laquelle nous remercions Hachem pour notre subsistance est directement liée avec notre parnassa. Le **Sefer Ha'hinou'h** (Ekev, mitsvah 430) atteste de cela en ces termes : « *Ainsi ai-je reçu de mes maître, que Dieu les garde : Quiconque est pointilleux dans la mitsvah du birkat*

hamazone verra sa subsistance lui parvenir avec honneur toute sa vie ».

Pourquoi cette bénédiction est-elle particulièrement propice à apporter la parnassa ? Quelle est son action concrète sur notre subsistance ? Bien sûr, le lien entre la parnassa et le birkat est évident dans la mesure où ce dernier vient remercier Dieu pour la subsistance qu'Il nous accorde. Cependant, pourquoi pouvons-nous être sûr de l'efficacité de notre prière, chose qui n'est pas garantie ailleurs ?

Un commentaire du **Ba'h** (Ora'h 'haïm, simane 38) peut nous mettre sur la voie. Ce dernier explique pourquoi nous devons réciter une bénédiction à part entière pour les fruits d'Israël. Ceci est dû à la terre elle-même. En effet, la terre d'Israël tire sa sainteté directement des sphères célestes. De sortes, lorsque nous mangeons de ses fruits, nous profitons de la sainteté divine que nous intégrons en nous. À ce titre, les fruits d'Israël doivent être loués plus que tous les autres.

La terre promise est donc le ciment matériel qui relaye la sainteté dans le monde. À ce titre, il est nécessaire d'approfondir le sujet. Il faut savoir que depuis la faute d'Adam Harichone, Dieu en punissant ce dernier a également maudit la terre, comme nous avons pu le voir dans d'autres divré torah. À ce titre, nos sages expliquent que la terre est devenue depuis ce jour, une source d'impureté. Cela explique entre autre pourquoi il est mauvais de fouler la terre pieds nus car cela nous met en contact avec cette impureté. C'est à ce titre que durant le 9 Av, où nous devons rester au sol, ou encore le jour de Kippour, où l'office exige des prosternations à même le sol, nous avons coutume de placer un intermédiaire entre nous et la terre, afin de ne pas être au contact de l'impureté inhérente à la terre. Toutefois en ce qui concerne la terre d'Israël, certains sont d'avis qu'il est permis d'y marcher pieds nus, dans la mesure où elle n'est pas atteinte de l'impureté de la malédiction (cf entres autres, yalkout yossef, lois sur les interdictions du 9 Av, hala'ha 24).

Le **Sfat Émet** (parachat ékev, année 641) apporte une explication passionnante sur ce sujet. Le birkat hamazone est composée de quatre bénédictions. Le midrach (cf midrach rabba bamidbar, chapitre 23, paragraphe 7) enseigne que la première bénédiction, celle qui concerne directement la subsistance, a été instituée par Moshé Rabbénu lui-même, lorsque le peuple a reçu la manne. La seconde, concerne la bénédiction et a pour sujet la terre d'Israël. Elle a été rédigée par Yéhochoua lorsque les bné-Israël sont entrés dans le pays. Le midrach conclut que de toutes les bénédictions du birkat, la seconde est la plus importante.

La question qui se pose consiste à comprendre le lien entre erets Israël et la subsistance. Pourquoi devons-nous remercier pour la terre d'Israël alors que nous louons Dieu pour le repas qu'Il nous octroie ? Plus encore, pourquoi est-ce cette seconde bénédiction qui est la plus importante ?

Le **Sfat Émet** explique à ce sujet que justement, comme toutes les autres parties du monde, la terre d'Israël s'est vue maudite lors de la faute d'Adam Harichone. Un principe del a torah veut que la bénédiction ne peut se lier à la malédiction. Du coup, il était impossible pour les bné-Israël de bénir la terre sainte lorsqu'ils étaient dans le désert, car cette dernière souffrait encore du mal de la faute d'Adam. Cependant, l'entrée du peuple juif en terre promise, a extirpé le mal qui rongait le pays et a permis la sanctification de celui-ci. Ainsi, Yéhochoua a pu rédiger la bénédiction concernant la terre, chose que Moshé ne pouvait pas faire dans la mesure où, de son temps, Israël était encore imprégnée d'impureté. C'est pourquoi, notre paracha dit (chapitre 8, verset 9) : « *Un pays où, sans pauvreté tu y mangeras du pain...* », car jusque là, la pauvreté était présente même dans cette terre, mais l'arrivée du peuple hébreu a changé cela.

D'autant qu'avant que les bné-Israël prennent possession du pays, la terre était entre les mains du peuple de Canaan, descendant du petit fils de Noa'h qui s'est lui aussi vu maudire. C'est en entrant dans le pays que le statut de cette terre est passé à Israël, témoignant l'expulsion de forces négatives qu'elle contenait. Dès lors, nous comprenons parfaitement que dans le désert, la bénédiction sur le birkat était plus restreinte et ne se cantonnait qu'à la subsistance, car le repas tombait du ciel au travers de la manne. Mais dorénavant, la terre d'Israël se place au même niveau que la manne, car, purgée du mal qui la rongée, elle ne nécessite plus de difficultés pour apporter la nourriture ! À ce titre, notre entrée dans le pays, occasionne une mention supplémentaire, dans la mesure où la terre est devenue particulière au point d'être facilement et sans effort, la source de notre subsistance.

Dès lors, une question évidente se pose. Si la raison qui motive la seconde bénédiction du birkat est la pureté d'Israël, pourquoi la disons-nous lorsque nous sommes en dehors du pays ?

La réponse se trouve dans un des principes d'exégèse de la torah : lorsqu'il existe une généralité et que la torah cite une règle particulière, alors la règle s'applique à l'ensemble des cas. À savoir que, toutes les terres du monde ont subit la malédiction d'Adam. Cependant, maintenant que la torah enseigne que la terre d'Israël s'est exemptée de cette source négative, alors constitue une préparation pour toutes les autres terres sur lesquelles rejailit la sainteté d'Israël. À ce

propos, nos sages enseignent qu'Hachem scrute la terre sainte et que grâce à elle, Il fait de même pour les autres. C'est pourquoi, grâce à la permission de bénir la terre d'Israël, il devient alors permis de bénir même en dehors d'Israël.

Cela met particulièrement en relief les propos du **Ba'h** que nous avons cité plus haut, car plus qu'une simple extraction du mal qui la rongait, Israël est entrée en résonance avec les sphères célestes et elle véhicule dorénavant la bénédiction dans le monde de façon directe.

Peut-être pouvons-nous maintenant comprendre la corrélation entre la récitation du birkat hamazone et la promesse du **Sefer Ha'hinou'h** d'être béni dans la parnassa. En effet, la notion de malédiction de la terre est à comprendre en liaison avec l'homme. La terre relevant de l'inerte ne peut souffrir ni être punie. Ce qui signifie que lorsque Dieu la maudit, Il sanctionne les êtres qui sont sensés profiter de ses bienfaits, à savoir les hommes. C'est pourquoi, cette formulation de la malédiction de la terre fait suite à celle de la malédiction de l'homme qui après à sa faute, doit manger à la sueur de son front. Or comme nous venons de l'expliquer, la mention de la seconde bénédiction du birkat, qui est la plus importante de toute, est un témoignage de la disparition de la lacune de la terre. En somme, l'homme a maintenant accès facilement aux produits de la terre et ces derniers ne sont pas impurs. Cela signifie que la subsistance de l'homme a perdu de sa difficulté

initiale. L'homme doit moins «suer» pour se nourrir ! Le message est donc clair : quiconque remercie convenablement le Créateur dans le birkat hamazone, insiste sur la baisse de la sanction d'Adam ! De sortes, sa parnassa lui parviendra plus facilement !

Ceci est d'ailleurs connoté dans les derniers mots du birkat hamazone : *« J'ai été jeune, et j'ai même vieilli, mais je n'ai jamais vu un tsadik abandonné et sa descendance demander du pain. »* Ceci souligne parfaitement la notion que nous venons d'aborder. Car tout celui est tsadik et donc soucieux de remercier le Maître du monde pour sa subsistance, parvient à se placer au niveau où il amoindrit la malédiction de l'homme. L'homme ne devait initialement pas peiner pour manger comme c'était le cas avant la faute. De même, la seconde bénédiction du birkat nous permet de nous approcher de ce niveau. Peut-être est-ce là la raison pour laquelle il s'agit de la seule bénédiction de la torah qui soit obligatoire. Car elle rappelle à l'homme l'état défailant dans lequel il se trouve et le pousse à retourner à l'état originel.

Yéhi ratsone, qu'Hakadoch Baroukh Hou accorde la subsistance à tous Son peuple et que ce dernier n'ai de cesse de Le louer pour tous Ses bienfaits.

Chabbat chalom.

Y.M. Charbit

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Inscrivez-vous à la newsletter afin de recevoir les divré-torah
toutes les semaines par e-mail.